



# Recyclage CACES CACP (Chariots) Catégorie 1A, 2B, 3, 4 (INTRA), 5 et 7 (INTRA)

## Public concerné

- Toute personne ayant déjà obtenu leur CACES dans la catégorie choisie et souhaitant mettre à jour ses connaissances
- Conforme à la recommandation **R489** de la CNAMTS

## Durée – horaires - Lieu :

- La formation se déroule sur 2 journées quelle que soit la catégorie concernée.
- L'effectif est de 8 personnes maximum
- Chez notre partenaire AFPI (Moirans, Chambéry) ou en intra-entreprise.

## Prérequis :

- Avoir 18 ans minimum
- Savoir lire, écrire et comprendre le français
- Avoir obtenu le CACES initial de la catégorie de chariot choisie
- Être muni des EPI obligatoires (gants, chaussures de sécurité, vêtement).

Equipe pédagogique : Un formateur de notre partenaire AFPI Isère ou Savoie, issu du monde industriel.

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Méthodes : actives et participatives s'appuyant sur des exemples issus de l'entreprise, pratique de la manutention sur le ou les chariots
- Moyens : Chariots, palettier, charges, plans inclinés, camion ou autre équipement permettant l'évolution sur plan incliné, le chargement latéral, salle équipée de vidéoprojecteur. Livret de formation fourni

## Modalités de suivi et d'évaluation

- Délivrance du CACES® en cas de réussite aux tests théorique et pratique
- Certificat de réalisation.

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

### (aptitudes et compétences)

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- **Situer** le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation
- **Identifier** les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et **assurer** les opérations de maintenance qui sont de son ressort
- **Expliciter** et **justifier** les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot
- **Réaliser** les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot

## Tarif 2021:

- Selon devis de notre partenaire,
- Frais de déplacement et de restauration du formateur inclus.

## Enquête de satisfaction

Cette formation fait l'objet d'une évaluation par les participants de leur satisfaction de la formation.

## Accessibilité Handicap

- Locaux ERP chez notre partenaire, non accessibles PMR dans nos locaux



# Recyclage CACES CACP (Chariots) Catégorie 1A, 2B, 3, 4 (INTRA), 5 et 7 (INTRA)

## PROGRAMME DETAILLE

**Situer le rôle des instances et répertorier les obligations que lui impose la réglementation**

- La réglementation et la recommandation R489
- Le rôle des différentes instances internes et externes
- Les organismes de contrôle technique et les vérifications obligatoires
- Droit et responsabilité du cariste, de l'employeur (exemples de jurisprudence)
- Les enjeux prévention liés à la conduite de chariot : statistiques et coûts d'accidents du travail
- Le droit d'alerte et de retrait

**Identifier les principaux organes et équipements du chariot pour les utiliser dans les conditions optimales de sécurité et assurer les opérations de maintenance qui sont de son ressort**

- Les catégories de chariots, leurs caractéristiques fonctionnelles, et leurs limites d'utilisation
- Les organes de service et dispositifs de sécurité, les équipements adaptables au chariot
- Les paramètres influençant la stabilité du chariot et sa distance de freinage
- Les vérifications à la prise de poste, les vérifications journalière, hebdomadaire et les opérations de maintenance de 1er niveau

**Expliciter et justifier les mesures de sécurité qu'il devra mettre en œuvre lors de l'utilisation du chariot**

- L'identification des risques liée à l'opération de manutention
- Les principaux facteurs d'accidents pouvant se produire lors de l'utilisation d'un chariot
- Les dispositifs de protection du conducteur sur le chariot
- Les pictogrammes et les panneaux de signalisation routière
- Les risques liés à la mise en œuvre de différents carburants ou des équipements électriques dont est équipé le chariot (branchement, déconnexion, recharge des batteries)
- Les symboles des produits dangereux, les risques liés à leur manutention et leur stockage
- Le plan de circulation ou le protocole de sécurité
- L'interdiction liée au transport ou à l'élévation de personne

**Réaliser les opérations de manutention prescrites, impliquant la mise en œuvre du chariot**

- La vérification de l'adéquation du chariot à l'opération de manutention à réaliser : adaptation à la charge et aux conditions prévues de manutention
- La réalisation des opérations de prise de poste, de fin de poste et de maintenance de 1er niveau
- La conduite du chariot : à vide, en charge, en marche arrière et avant, en virage (avec ou non une charge obstruant la visibilité et sur un plan incliné)
- L'opération de manutention, selon la catégorie de chariot : - Prendre et déposer une charge au sol - Effectuer la mise en stock et le déstockage à tous les niveaux d'un palettier - Effectuer le gerbage et le dégerbage en pile - Assurer, depuis le sol, le chargement et le déchargement latéral d'un camion ou d'une remorque - Assurer le chargement et le déchargement d'un camion ou d'une remorque par l'arrière à partir d'un quai - Effectuer la prise, la dépose et le transport d'une charge longue et/ou volumineuse

Interentreprises (1A, 2B, 3, 5), Intra-entreprise (1A, 2B, 3, 4, 5 et 7)

CACES R389 détenu : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6

CACES R489 correspondant : 1A - 2A et 2B - 3 - 4 - 5 - 7

**Attention**, en INTRA, l'entreprise devra posséder les moyens nécessaires au passage des tests CACES® selon la recommandation R489.

### Adaptation aux publics bénéficiaires :

Ce programme est destiné à tout public. Il a été particulièrement étudié pour le personnel en situation de handicap (tous types) dans le cadre de son accompagnement socio-professionnel et sa Qualité de Vie au Travail.